



# Guide aux nouveaux résidents

**Bienvenue chez vous!**



## NOUS JOINDRE

### Hôtel de ville

940, boul. de la Grande-Allée  
Boisbriand (Québec) J7G 2J7  
Tél. : 450 435-1954 • Téléc. : 450 435-6398

### Horaires de l'accueil / Service aux citoyens

Lundi : 8 h 15 à 16 h 15  
Mardi au jeudi : 8 h 15 à 20 h  
Vendredi : 8 h à 16 h

### Horaires des services municipaux

Lundi au jeudi : 8 h 15 à 12 h et 13 h à 16 h 15  
Vendredi : 8 h à 12 h 15

### Bibliothèque

901, boul. de la Grande-Allée, Boisbriand J7G 1W6  
Tél. : 450 435-7466

### Horaires

Lundi au vendredi : 10 h à 21 h  
Samedi et dimanche : 10 h à 17 h

[www.boisbriand.ca](http://www.boisbriand.ca)



### Aréna

999, boul. de la Grande-Allée, Boisbriand J7G 1W6

### Centre culturel

480, rue de Chavigny, Boisbriand J7G 2N6

### Centre récréatif

989, boul. de la Grande-Allée, Boisbriand J7G 1W6  
Tél. : 450 419-4580

### Ligne verte

Tél. : 450 435-1954, poste 8444

### Maison du citoyen

955, boul. de la Grande-Allée, Boisbriand J7G 1W6

### Pépinière municipale

365, ch. de la Côte Sud, Boisbriand J7G 4H5

### Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville

Tél. : 450 435-2421

### Sécurité incendie

3305, boul. de la Grande-Allée, Boisbriand J7H 1H5  
Tél. : 450 435-3385

### Travaux publics

740, ch. de la Grande-Côte, Boisbriand J7G 3K7  
Tél. : 450 437-4620

### EN BREF...

Boisbriand, qui compte plus de 27 000 habitants, est l'une des plus jeunes municipalités du Québec. Ville à caractère résidentiel, commercial, industriel et agricole, elle bénéficie d'une situation géographique privilégiée, au carrefour des autoroutes 13, 15 et 640. Pionnière dans la protection de l'environnement, Boisbriand charme par son offre de services, ses espaces verts et son accessibilité aux berges de la rivière des Mille Îles.

### ARBRES

Avant d'effectuer des travaux d'entretien sur un arbre, il est essentiel de vous assurer que vous en êtes le propriétaire. Selon le Code civil du Québec, vous ne pouvez pas intervenir sur un arbre qui ne vous appartient pas. La Ville de Boisbriand permet l'abattage ou l'élagage sévère d'un arbre situé sur votre propriété, sous certaines conditions. Notons qu'un certificat d'autorisation doit être délivré par la Ligne verte avant de procéder aux travaux.



### BULLETIN MUNICIPAL

L'Info Boisbriand est le bulletin municipal trimestriel distribué par Postes Canada. Il est également disponible en ligne.

### CARTE-LOISIRS

La carte-loisirs est gratuite pour tous les citoyens de Boisbriand. Elle est obligatoire pour s'inscrire aux activités du Service des loisirs et des organismes communautaires, culturels et sportifs de Boisbriand. De plus, elle donne accès au service de prêt et aux activités de la bibliothèque municipale, de même qu'au Parc du Domaine Vert. Elle permet aussi de se procurer la carte piscine Boisbriand, afin de profiter du Complexe aquatique Saint-Eustache.

### CENTRE RÉCRÉATIF

Sous l'administration du Service des loisirs de la Ville, ce bâtiment se veut un lieu de divertissement pour une clientèle de tous âges. Il héberge le Fab Lab.

### COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Un calendrier des collectes et un outil en ligne permettent de déterminer les journées de collectes dans votre secteur.

#### Matières compostables (bac brun) :

collecte hebdomadaire (avril à novembre et  
collecte bimensuelle (décembre à mars

#### Recyclage (bac vert) : collecte hebdomadaire

#### Ordures (bac noir) : collecte aux deux semaines

#### Déchets excédentaires (surplus d'ordures ménagères) :

collecte mensuelle

#### Feuilles et résidus verts : collecte ponctuelle, aucune inscription requise

#### Branches | Retailles de cèdre : collecte ponctuelle, sur inscription seulement au 450 435-1954, poste 8444

#### Sapins : collecte unique vers la mi-janvier, aucune inscription requise

#### Bon à savoir...

Centre de multirecyclage

Gros rebuts

Questions sur les bacs

## HORAIRE D'ARROSAGE

À moins d'avis contraire, il est permis d'arroser du 15 avril au 15 octobre.

## INCITATIFS FINANCIERS ÉCORESPONSABLES

- Baril récupérateur d'eau de pluie (remise de 30 \$)
- Composteur domestique (remise de 30 \$)
- Couches lavables et produits sanitaires durables (remise jusqu'à 250 \$ par famille)

## INFOLETTRE

Restez à l'affût des dernières nouvelles en vous inscrivant à l'infolettre municipale.

## LIGNE VERTE

Vous avez des questions sur l'agrile du frêne, les vers blancs, les pesticides, le traitement de la pelouse, etc.? La Ville de Boisbriand offre les services gratuits d'un écoconseiller au 450 435-1954, poste 8444 ou [ligne.verte@ville.boisbriand.qc.ca](mailto:ligne.verte@ville.boisbriand.qc.ca).

## MAISON DU CITOYEN

La Maison du citoyen est une salle polyvalente pouvant accueillir jusqu'à 250 personnes. Réservation et location au 450 437-2727.

## PARC DU DOMAINE VERT

Idéal pour la pratique d'activités sportives en plein air, le Parc du Domaine Vert, situé à Mirabel, est accessible gratuitement aux citoyens de Boisbriand sur présentation de leur carte-loisirs valide.

## PARCS CANINS

Quatre parcs canins aménagés sont accessibles sur le territoire de la municipalité :

- parc René-Lévesque (avec modules de jeu)
- parc Alexis-Carrel
- parc Perron
- parc Wilfrid-Dion.

## PERMIS

Il est important de vérifier si un permis de construction est nécessaire avant d'entreprendre tout type de travaux. Le Service d'urbanisme accompagne les citoyens dans leur projet afin de s'assurer qu'il est conforme à la réglementation municipale et qu'il respecte le voisinage.

## PISCINE INTÉRIEURE

La piscine du Complexe aquatique Saint-Eustache est accessible aux Boisbriannais, grâce à une entente intervenue entre la Ville de Boisbriand, la Ville de Saint-Eustache et l'Association du sport et du plein air. Avec leur carte-loisirs valide, les citoyens peuvent obtenir une [carte piscine Boisbriand](#) leur permettant de s'inscrire aux activités du Complexe aquatique aux mêmes tarifs que les Eustachois, en plus de profiter du bain libre gratuit.

## PISCINE MUNICIPALE EXTÉRIEURE

La piscine municipale extérieure est située au parc Pellerin. Elle est ouverte tous les jours de l'été (de la fin juin à la fin août), de 13 h à 20 h. L'accès à la piscine est gratuit sur présentation de la carte-loisirs valide.

## PROGRAMME UN ARBRE POUR LA VIE

La Ville de Boisbriand est fière de souligner la naissance d'un nouveau-né au sein de la communauté par la plantation d'un arbre sur le terrain privé des parents.



## RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE VIE

Ce règlement vise tous les aspects de la vie en société en édictant les normes de conduite pour assurer la quiétude du voisinage et la qualité de vie des résidents de Boisbriand. Le règlement traite également des normes à respecter en matière de déneigement, d'arrosage des pelouses, d'animaux, d'activités commerciales sur la propriété publique, de prêteurs sur gages, de fausses alarmes, etc.

## REQUÊTES EN LIGNE

Les citoyens peuvent soumettre des requêtes en ligne et des demandes d'information par le biais du site Internet de la Ville.

## RÉSEAUX SOCIAUX

La Ville est présente sur les réseaux sociaux afin de transmettre aux citoyens une information à jour adaptée à chacune des plateformes.

[Facebook](#) | [YouTube](#)



## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les séances ordinaires du conseil municipal se tiennent le premier mardi de chaque mois à 19 h 30 (sauf exception) à la salle du conseil de l'hôtel de ville. Les citoyens peuvent y assister (deux périodes de questions de 20 minutes leur sont réservées) ou visionner la webdiffusion en différé.

Le calendrier et l'ordre du jour et le procès-verbal des séances du conseil municipal peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville.

## SITE INTERNET

Le site Internet de la Ville contient une foule de renseignements utiles : calendrier des collectes, formulaires de demande de permis, services en ligne, paiement des taxes, saisie de la lecture du compteur d'eau, inscription aux activités de loisirs, offres d'emploi à la Ville, etc.

## STATIONNEMENT HIVERNAL DE NUIT

En vertu du Règlement relatif à la signalisation routière et à l'utilisation des chemins publics de la Ville, il est interdit de stationner un véhicule dans les rues entre minuit et 7 h, du 15 novembre au 15 avril. Toutefois, les détenteurs d'une vignette de stationnement hivernal peuvent garer leur véhicule dans les rues durant cette période, sauf lors d'un avis d'interdiction de stationner. Certaines restrictions s'appliquent.

## SYSTÈME AUTOMATISÉ DE MESSAGERIE (SAM)

La Ville de Boisbriand dispose d'un système automatisé de messagerie visant à informer les citoyens lors de mesures d'urgence, d'actions en sécurité civile, de situations majeures (avis d'ébullition, coupures d'eau) ou d'avis d'interdiction de stationner (stationnement hivernal de nuit). Pour recevoir les messages importants de la Ville par téléphone, courriel ou texto (SMS), il est nécessaire de s'inscrire en ligne.

## VENTES-DÉBARRAS

Les ventes-débarras peuvent être tenues de 8 h à 20 h seulement lors des cinq fins de semaine déterminées par la Ville. Aucune inscription requise.

## AUTRES LIENS UTILES

[Guide de préparation aux urgences](#)  
[Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville](#)  
[Répertoire des ressources](#)  
[Transport en commun](#)